
Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de la Commune de LEVIER

Séance du 23 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-trois mai à vingt heures.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc SAULNIER, Maire.

Présents : Guillaume Bouhin, Caroline Blain, Madeleine Chapellier, Isabelle Cuenot, Marie Destaing, François Garcia, Frédéric Garreau, Jean-Pierre Gurtner, Bernard Jeannin, Olivier Marlot, Christophe Michel, Norbert Pécot, Olivier Régnier, Marc Saulnier, Nathalie Sievert, Isabelle Vinai

Procurations : Aline Carrière à Marie Destaing, Frédéric Dole à Guillaume Bouhin, Aline Louvrier à Caroline Blain, Fabien Oleron à Olivier Marlot, Jean de la Rochefoucauld à Marc Saulnier.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre Gurtner

Le Maire déclare la séance ouverte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants.

Délibération n° 2025-05-033

OBJET : Délégation pour le SIEPA et le Syndicat des Eaux de Dommartin.

Le Maire indique qu'il convient d'annuler la délibération du 4 avril 2025 relative à la désignation des représentants de la commune au sein des syndicats des Eaux de Dommartin et du Plateau d'Amancey et de procéder aux modifications suivantes :

Syndicat des Eaux de Dommartin :

- Remplacer Thierry Vuittenez, membre titulaire, par Guillaume Bouhin.
- Remplacer Guillaume Bouhin, précédemment suppléant, par Marc Saulnier

Syndicat Intercommunal des Eaux du Plateau D'Amancey :

- Remplacer Rodolphe Aranda, membre suppléant, par Marc Saulnier.

Ainsi la nouvelle composition de la représentation communale au sein des deux syndicats est la suivante :

Syndicat des Eaux de Dommartin :

- Membres titulaires : François Garcia et Guillaume Bouhin
- Membres suppléants : Christophe Michel et Marc Saulnier

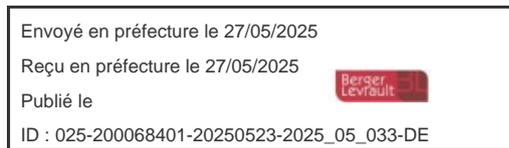
Syndicat Intercommunal des Eaux du Plateau d'Amancey :

- Membres titulaires : François Garcia et Christophe Michel
- Membres suppléants : Marc Saulnier et Norbert Pecot

Exposé du maire entendu, les membres du Conseil Municipal avec **20 voix pour et 1 abstention** :

- Valident les nouvelles délégations, comme détaillées ci-dessus, des deux syndicats des Eaux ;
- Donnent pouvoir au Maire pour signer tout document y afférent.

En séance, les an, mois et jour susdits.



Le Maire,
Marc SAULNIER.

